

L’Institut Danois contre la Torture en application de l’article 41 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l’Institut Danois contre la Torture tient à communiquer qu’il a reçu pour le renforcement de ses activités en Tunisie des équipements de bureau/ Connectivité au réseau d’internet Tunisien en provenance de l’association mère -DIGNITY Danemark.

Ces équipements sont composés de : 1 Routeur Firewall (MX67-HW) ; 1 Switch Router (MS225-24P-HW) ; 4 Point d'accès WIFI (CW91621-MR).

Ils ont été introduits et importés en Tunisie conformément à la législation douanière en vigueur. Le Secrétaire Général du Gouvernement en a été informé en date du 21-10-2025.